



République Française

Accusé de réception en préfecture
078-217800317-20250212-AR-04-2025-AI
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL
78930 - ☎ 01.34.77.11.68

ARRÊTÉ DU MAIRE N°04/2025

**AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI
CHANGEMENT D'IMMATRICULATION**

Nous, Maire de la Commune,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-33,

Vu le code des transports,

Vu la loi n°2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur,

Vu le décret n°2014-1725 du 30 décembre 2014 relative au transport public particulier de personnes,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRE-11-077 du 25 février 2011 portant sur la réglementation des taxis dans les Yvelines modifié en date des 23 décembre 2011 et 23 décembre 2013,

Vu l'arrêté municipal n°18-2024 fixant le nombre d'emplacements de stationnement de taxi sur la commune d'Auffreville-Brasseuil,

Vu l'arrêté n°19-2024 du 9 septembre 2024 attribuant à Monsieur Mokhtar KHEBCHI une autorisation de stationnement sur le territoire de la commune en tant que taxi,

Considérant le changement de véhicule opéré par Monsieur Mokhtar KHEBCHI dans le cadre de son activité de taxi,

Considérant également sa demande de placer sur son nouveau véhicule un dispositif extérieur lumineux de couleur noire,

ARRÊTONS

Article 1 : Monsieur Mokhtar KHEBCHI, domicilié à 13 rue des Ecants à AUFFREVILLE-BRASSEUIL (Yvelines) est autorisé à exploiter un taxi sur la commune d'Auffreville-Brasseuil.

A cet effet, ledit véhicule de marque MERCEDES BENZ de type CLASSE V250 est autorisé à stationner à l'emplacement n°2 désigné dans l'arrêté municipal susvisé pour la prise en charge de la clientèle :

- Lieu d'emplacement : rue des Ecants
- Numéro d'immatriculation du véhicule : FH-023-ER

Article 2 : Monsieur Mokhtar KHEBCHI est autorisé à poser un dispositif extérieur lumineux de couleur noire.

Article 3 : Le Maire de la commune, la Brigade de gendarmerie de Septeuil sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l'intéressé et au Préfet des Yvelines.

Pour extrait certifié conforme,
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 12 février 2025
Le Maire,
Serge ANCELOT

Affiché le 12/02/2025
Le Maire,

